



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET

Fondation Notre-Dame

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels du Fonds Cathédrale de Paris

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels du Fonds Cathédrale de Paris

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de création du Fonds Cathédrale de Paris, nous avons effectué un audit des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière du Fonds Cathédrale de Paris au 31 décembre 2025, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1.1. *Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03* de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 04 juin 2026

Signé par :

130CF300E20342D...

Aurélie Joubin
Associée

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

BILAN ACTIF

En Euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
COMPTES DE LIAISON				19 706
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 300	532	11 768	
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	12 300	532	11 768	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES	250 988		250 988	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Obligations				
Actions				
Autres (OPCVM, etc)				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	263 288	532	262 756	
CREANCES	5 343 668		5 343 668	117 454
Créances clients, usagers et comptes rattachés	272 182		272 182	113 397
Créances reçues par legs ou donations	5 071 338		5 071 338	
Autres créances				
Charges constatées d'avance	148		148	4 057
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Valeurs Mobilières de Placement				
Obligations				
Actions				
Autres (OPCVM, etc)				
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS DISPONIBILITES	2 131 898		2 131 898	6 509 108
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 475 565		7 475 565	6 626 562
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL GENERAL	7 738 853	532	7 738 321	6 646 268

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

BILAN PASSIF

En €uros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
COMPTES DE LIAISON		56 308
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	20 866	215 233
Excédent ou déficit de l'exercice	372 109	(194 367)
SITUATION NETTE (Sous-Total)	392 974	20 866
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	392 974	20 866
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	3 356 326	
Fonds dédiés	1 922 458	6 182 574
TOTAL II	5 278 784	6 182 574
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	150 000	
TOTAL III	150 000	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 703	75 556
Dettes des legs ou donations	616 000	
Dettes fiscales et sociales	90	3 914
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 258 769	307 049
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	1 916 563	386 520
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 738 321	6 646 268

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE DE RESULTAT

En Euro

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	27 849 642	72 428 303
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	27 849 642	72 428 303
<i>Dons manuels</i>	898 599	1 636 637
<i>Mécénats</i>	26 947 543	70 717 624
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	3 500	74 043
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>		
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisation des fonds dédiés	4 260 266	105 420
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	32 109 908	72 533 724
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	251 833	394 798
Aides financières (projets engagés)	31 362 343	70 889 899
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires	90 704	107 367
Cotisations sociales	51 329	54 821
Charges communes aux fondations abritées	45 478	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	532	
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorpo. et corpo. cédées		
Reports en fonds dédiés	150	1 570 352
Autres charges	1 023	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	31 803 392	73 017 238
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	306 516	(483 514)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	65 557	289 121
Reprises sur dépréciations et provisions		19
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	36	6
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	65 593	289 147
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nette sur cessions de V.M.P. et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	65 593	289 147
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	372 109	(194 367)

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	32 175 501	72 822 871
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	31 803 392	73 017 238
EXCEDENT OU DEFICIT	372 109	(194 367)

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		9 505
Bénévolat	5 538	8 288
TOTAL RESSOURCES	5 538	17 793
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		9 505
Prestations en nature		
Personnel bénévole	5 538	8 288
TOTAL EMPLOIS	5 538	17 793

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	27 915 235	27 915 235	72 717 450	72 717 450
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	27 849 642	27 849 642	72 428 303	72 428 303
- Dons manuels	898 599	898 599	1 636 637	1 636 637
- Legs, donations et assurance-vie	3 500	3 500	74 043	74 043
- Mécénat	26 947 543	26 947 543	70 717 624	70 717 624
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	65 593	65 593	289 147	289 147
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	4 260 266	4 260 266	105 420	105 420
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	32 175 500	32 175 500	72 822 870	72 822 870
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	31 362 343	31 362 343	70 889 899	70 889 899
1.1 Réalisées en France	31 362 343	31 362 343	70 889 899	70 889 899
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	31 362 343	31 362 343	70 889 899	70 889 899
- Accompagnement des projets				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	351 900	351 900	472 139	472 139
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	351 900	351 900	472 139	472 139
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	88 998	88 998	84 846	84 846
3.1 Frais de gestion	88 998	88 998	84 846	84 846
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	150	150	1 570 352	1 570 352
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	31 803 392	31 803 392	73 017 237	73 017 237
EXCEDENT OU DEFICIT	372 109	372 109	(194 367)	(194 367)

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 538	5 538	17 793	17 793
Bénévolat	5 538	5 538	8 288	8 288
Prestations en nature			9 505	9 505
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	5 538	5 538	17 793	17 793
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES			9 505	9 505
Réalisées en France			9 505	9 505
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS			2 750	2 750
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	5 538	5 538	5 538	5 538
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	5 538	5 538	17 793	17 793

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2025	31/12/2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	31 362 343	70 889 899	1 - Ressources liées à la générosité du public	27 915 235	72 717 450
- Réalisées en France	31 362 343	70 889 899	- Cotisations sans contreparties	898 599	1 636 637
- Actions réalisées directement			- Dons manuels		74 047
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	31 362 343	70 889 899	- Legs, donations et assurances-vie	3 500	70 717 624
- Accompagnement des projets			- Mécéniats	26 947 543	289 147
- Autres ressources liées à la générosité du public				65 593	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	351 900	472 139			
- Frais d'appel à la générosité du public	351 900	472 139			
- Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	88 998	84 846			
- Frais de gestion	88 998	84 846			
- Frais de gestion immobilière					
- Charges financières					
TOTAL DES EMPLOIS	31 803 242	71 446 884	TOTAL DES RESSOURCES	27 915 235	72 717 450
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	150	1 570 352	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	4 260 266	105 420
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice	372 109		DEFICIT de la générosité du public de l'exercice		194 367
TOTAL	32 175 500	73 017 237	TOTAL	32 175 500	73 017 237
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	20 866	215 233
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	372 109	(194 367)
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	392 974	20 866

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

Contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		9 505		17 793
Réalisées en France		9 505	5 538	8 28€
Réalisées à l'étranger				9 50€
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		2 750		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		5 538		
TOTAL	5 538	17 793	5 538	17 793

RESSOURCES DE L'EXERCICE

1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 538	17 793
Bénévolat	5 538	8 28€
Prestations en nature		9 50€
Dons en nature		

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	6 182 574	4 717 642
(-) utilisation	4 260 266	105 420
(+) report	150	1 570 352
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 922 458	6 182 574

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

En euros

LEGS, DONATIONS & ASSURANCES-VIE	31/12/2025	31/12/2024
Produits	3 363 326	74 043
Montant perçu au titre d'assurances-vie		19 690
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	3 359 826	952
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	3 500	53 400
Charges	3 359 826	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par leg ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	3 359 826	
SOLDE	3 500	74 043



2025

ANNEXE
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

ANNEXE

1. ACTIVITE DU FONDS	4
OBJET DU FONDS CATHEDRALE DE PARIS	4
FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2025	4
DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	5
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE	5
2.1.1. Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03	5
2.2. PRINCIPE COMPTABLES APPLIQUES	5
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	6
2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau	6
2.2.3. Traitement des legs et donations	7
2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées	8
2.2.5. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement	8
ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER)	8
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN	9
3.1 NOTES SUR L'ACTIF	9
3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles	9
3.1.2. Donations temporaires d'usufruit & biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	10
3.1.3. Disponibilités	10
3.1.4. Créances	10
3.1.5. Créances clients et comptes rattachés	11
3.1.6. Charges constatées d'avance	11
3.2 NOTES SUR LE PASSIF	11
3.2.1. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques	11
3.2.2. Fonds reportés liés aux legs et donations	13
3.2.3. Provisions pour charges	13
3.2.4. États des échéances des dettes	13
3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13
3.2.6. Charges à payer	13
4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	14
4.1 LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	14
4.2 PRODUITS D'EXPLOITATION	14
4.3 CHARGES D'EXPLOITATION	14
4.4 PRODUITS FINANCIERS	15
4.5 PROJETS SOUTENUS	15
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)	16
5.1 PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	16
5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)	16
5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)	16
5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3)	16
5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs	16

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER)	16
5.1.5 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)	16
5.2 EMPLOIS.....	17
5.2.1 Contenu des missions sociales.....	17
5.2.2 Frais de recherche de fonds.....	17
5.2.3 Contenu des frais de fonctionnement.....	17
5.2.4 Reports en fonds dédiés de l'exercice	17
6. AUTRES INFORMATIONS.....	18
6.1 LOCAUX.....	18
6.2 EFFECTIFS	18
6.3 CONTRIBUTION DES BENEVOLES	18
6.4 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	19
6.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN	19
6.5.1 Engagements donnés	19
6.5.2 Engagements reçus	19

1. ACTIVITE DU FONDS

Objet du Fonds Cathédrale de Paris

L'objet du fonds « Cathédrale de Paris » est de contribuer financièrement à la conservation et à la restauration de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, ainsi qu'à toute action favorisant son rayonnement spirituel et culturel conformément à la volonté des donateurs.

Créé par décision du Conseil d'Administration à la suite de l'incendie qui a frappé le 15 avril 2019 la cathédrale Notre-Dame de Paris, le *Fonds Cathédrale de Paris* a pris le relais du *Fonds Cathédrale* préexistant depuis 2017 au sein de la Fondation abritée « Avenir du Patrimoine à Paris » afin de mieux individualiser, pour les donateurs, le suivi et l'emploi des dons reçus. Il permet de suivre :

- Tous les dons reçus dans le cadre de la souscription nationale¹. L'ensemble de ces fonds est destiné à être versé au Fonds de Concours institué par la loi du 16 juillet 2019.
- Tous les dons affectés au « *Programme Cathédrale* ». Ce dernier permet de prendre en charge les aménagements intérieurs (solde en 2025 de tous les travaux antérieurs à la réouverture), les activités de rayonnement tels *Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris*, l'accueil des pèlerins et touristes, la restauration des objets de la cathédrale non propriété de l'État, etc.

Le Fonds Cathédrale de Paris est directement rattaché au Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame mais dispose d'une gouvernance qui lui est propre.

Faits significatifs de l'exercice 2025

Le Fonds Cathédrale a connu une année de transition après la réouverture magistrale de Notre-Dame le 7 décembre 2024. Après 5 années de mobilisation exceptionnelle ayant permis de financer la restauration et les aménagements intérieurs, l'année 2025 a permis la redéfinition des bases et modalités de la collecte dans la perspective d'un nouvel objectif : Notre-Dame 2030.

25,95 m€ ont été collectés dans le cadre de la souscription nationale et 1,90 m€ ont été encaissés au titre du Programme Cathédrale. Les charges d'appel à la générosité du public et de fonctionnement sont en forte baisse (441 k€ vs 557 k€ en 2024).

Dans le cadre de la souscription nationale et grâce à l'engagement des grands mécènes, 25,43 m€ ont été reversés en 2025 au fonds de concours pour permettre à l'Etablissement Public de réaliser notamment la restauration du chevet de Notre-Dame. Près de 5,93 m€ ont été affectés au titre du Programme Cathédrale.

¹ Les dons reçus dans ce cadre avaient bénéficié d'un dispositif fiscal particulier durant l'année 2019

Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes du Fonds Cathédrale de Paris sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le Fonds Cathédrale de Paris correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame au même titre qu'une fondation abritée. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.1.1. Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03

La première application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG. Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.

En particulier, les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fondation sont les suivantes :

- Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n°2022-06.

A compter de l'exercice 2025, ces montants sont enregistrés dans les comptes :

- 649_ non mouvementé en 2025 est présenté sur la ligne « Salaires » concernant les remboursements de maladie et de prévoyance
- 7589_ non mouvementé en 2025 et qui concerne les remboursements d'assurance.

2.2. Principe comptables appliqués

Le Fonds Cathédrale de Paris suit l'ensemble des principes comptables de la Fondation Notre Dame.

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

Les comptes sont établis dans le respect des principes généraux de prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

L'établissement comptable « Fonds Cathédrale de Paris » comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs), les subventions publiques, le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Il enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur comptable « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame. Par dérogation en raison de l'ampleur de la collecte, le Fonds Cathédrale de Paris n'a pas eu de contribution aux charges communes depuis 2019. En revanche, le temps passé par l'équipe de la Fondation Notre Dame pour la gestion du Fonds lui a été directement imputé ainsi que les honoraires du Commissaire aux Comptes;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres, en l'occurrence, les placements du compte sur livret (qui font l'objet d'un reversement à l'Établissement Public dans le cadre de l'appel de fonds).

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité). En particulier, chaque fondation ou fonds a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes débiteurs-créditeurs divers collectifs individualisés ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Ce point ne s'applique pas au Fonds Cathédrale de Paris qui est un fonds de flux appelé à être clôturé à l'issue de la complète consommation des dons reçus.

2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement des fonds dédiés est spécifique au statut de fondation abritante (cf. Règlement CRC 2009-01).

Toutes les ressources reçues par la Fondation Notre Dame sont affectées, soit au programme Entraide & Éducation, soit à un fonds ou une fondation abritée ou soit à la FND-abritante. Au niveau des comptes de la FND-Abritante il y a donc :

- Soit une variation des fonds dédiés de chacune des fondations abritées matérialisant ainsi l'affectation souhaitée par les donateurs.
- Soit un report à nouveau pour le programme Entraide ou l'établissement recouvrant les charges communes ainsi que pour les fondations présentant un déficit

La partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements

à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées ».

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produits des exercices futurs en « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

Il peut exister des « sous-fonds dédiés » lorsque la Fondation abritée ou le Programme Entraide a recueilli une affectation spécifique de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice ou pour le suivi de subventions publiques affectées à des projets. C'est le cas dans le cadre du Fonds Cathédrale dont le « Programme Cathédrale » fait l'objet de fonds dédiés.

Afin de mieux individualiser le suivi des fondations abritées ou du Programme Entraide dans les plaquettes éditées spécifiquement pour elles, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques (le « Programme Cathédrale » en l'occurrence). Le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1^{er} janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (Voir Note 3.2.2).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (Voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

À partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

À l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Pour le Fonds Cathédrale de Paris ce pourcentage est appliqué sur les dons grand public hors grand mécènes depuis 2025.

2.2.5. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Zoom spécifique sur le Compte de résultat par origine et destination (CROD) et le compte emploi-ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1 Notes sur l'Actif

3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

<i>Chiffres en Euros</i>	Au 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2025
Autres postes d'immobilisation incorporelles		12 300		12 300
Total 1 Incorporelles		12 300		12 300
Installations générales et agencements				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		250 988		250 988
Total 2 Corporelles		250 988		250 988
TOTAL		263 288		263 8

Tableau des amortissements

<i>Chiffres en Euros</i>	Au 31/12/2024	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2025
Autres immobilisations incorporelles		532		532
Total 1 Incorporelles		532		532
Installations générales et agencements				
Total 2 Corporelles				
TOTAL		532		532

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

3.1.2. Donations temporaires d'usufruit & biens reçus par legs et donations destinés à être cédés

Deux legs acceptés en 2025 restaient à réaliser à la fin de l'exercice.

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Nature de l'actif	Date de la signature	Valorisation de l'actif
Fonds Cathedrale de Paris	Actif immobilisé	18/06/2025	202 002
Fonds Cathedrale de Paris	Actif immobilisé	18/06/2025	48 986
TOTAL			250 988

3.1.3. Disponibilités

<i>Chiffres en Euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Compte sur livret et Compte courant	2 131 898	6 509 108

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance, les fonds reçus sont systématiquement placés en compte sur livret. Il est à noter que 90 % des disponibilités en fin d'exercice correspondent aux fonds dédiés du Programme Cathédrale.

3.1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

<i>Chiffres en Euros</i>	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	272 182	272 182	
Etat : impôts et taxes diverses			
Créances reçues des legs et donations	5 071 338	5 071 338	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	148	148	
TOTAL	5 343 668	5 343 668	

3.1.5. Créances clients et comptes rattachés

<i>Chiffres en Euros</i>	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	272 182		272 182	113 397
Créances reçues des legs et donations	5 071 338		5 071 338	0
TOTAL	5 343 520		5 343 520	113 397

Elles sont aussi composées de créances sur des dons restant à encaisser au 31 décembre 2025 et qui le seront courant janvier 2026.

3.1.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 148 €

<i>Chiffres en Euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Charges d'exploitation	148	4 057

3.2 Notes sur le Passif**3.2.1. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques**

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes des fonds et fondations abrités, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice. Ce résultat ne tient pas compte du montant des projets restant à solder (engagement non encore reversé).

Le Fonds Cathédrale de Paris dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Évolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2025	20 866
Résultat 2025	372 109
Report à nouveau au 31/12/2025	392 974

Le report à nouveau concerne ainsi spécifiquement les actions liées à la restauration menée par l'État de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Fonds dédiés spécifiques

<i>Exprimés en Euros</i>	Fonds dédiés au 01/01/2025	Projets affectés 2025	Autres dépenses 2025	Reclassement	Ressources affectées 2025	Variation 2025	Fonds dédiés au 31/12/2025	<i>dont Fonds dédiés non mvtés au cours des 2 derniers exercices</i>
Fonds Programme Cathédrale	5 580 210	5 181 898	280 007	-1 400 000	1 379 194	-4 082 711	97 499	
Fonds Musique Sacrée		450			600	150	150	
Fonds Espaces de Services				1 200 000			1 200 000	
Fonds Programme ND 2030		754 693		200 000	577 138	-177 555	22 445	
Fonds extension orgue de chœur	602 364						602 364	
TOTAL	6 182 574	5 937 041	280 007	-	1 956 932	- 4 260 416	1 922 458	

Le Fonds Cathédrale de Paris a bénéficié de plus de 1,96 m€ de ressources que les donateurs ont souhaité affecter spécifiquement au rayonnement spirituel et culturel de la cathédrale (hors souscription nationale). A ce fonds dédié spécifique a également été affecté différents projets ainsi que la contribution aux frais de gestion des grands mécènes comme convenu dans leurs conventions de mécénat. Ces contributions viennent prendre en charge une partie des frais de fonctionnement du Fonds pour un montant équivalent. Les projets soutenus durant l'exercice 2025 ont été notamment les suivants : soutiens pour réaménagement intérieur de la cathédrale (solde des engagements et travaux 2024), les projets Notre-Dame 2030, l'accompagnement mission Programme Cathédrale 2025 et le fonctionnement de Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris 2025. Les Fonds dédiés en fin d'exercice s'élèvent à 1,92 m€ avec une variation globale sur l'exercice de 4,26 m€.

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

3.2.2. Fonds reportés liés aux legs et donations

Provision de variation des fonds reportés				
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	Au 31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
Provision de variation des fonds reportés		3 356 326		3 356 326
TOTAL		3 356 326		3 356 326

3.2.3. Provisions pour charges

Chiffres en Euros	Au 31/12/2024	Dotation	Reprise	Au 31/12/2025
Provision pour charges sur legs		150 000		150 000
TOTAL		150 000		150 000

La provision pour charges sur legs qui a été constituée, concerne un litige antérieur au décès du testateur et qui est amené à entraîner des frais juridiques.

3.2.4. États des échéances des dettes

Chiffres en Euros	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	41 703	41 703		
Dettes des legs et donations	1 816 000	1 816 000		
Projets bénéficiaires restant à solder	36 080	36 080		
Taxe sur la valeur ajoutée	90	90		
Autres dettes	22 689	22 689		
TOTAL	1 916 563	1 916 563		

3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres en Euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fournisseurs France	29 575	69 710
Fournisseurs factures non parvenues	12 128	5 846
Valeurs nettes comptables	41 703	75 556

3.2.6. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

<i>Chiffres en Euros</i>	Exercice 2025	Exercice 2024
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 703	75 556
Dettes des legs ou donations	1 816 000	
Soutiens de projets engagés à verser	36 080	306 624
Dettes fiscales et sociales	90	3 914
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	22 689	425
DETTES	1 916 563	386 520

Les soutiens restant à verser concernent essentiellement le soutien pour Revoir Notre-Dame de Paris à hauteur de 36 k€.

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Legs, donations et assurances-vie

<i>Chiffres en Euros</i>	Montants
Produits	3 363 326
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	3 359 826
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	3 500
Charges	3 359 826
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	3 359 826
SOLDE DE LA RUBRIQUE	3 500

4.2 Produits d'exploitation

Les dons du Fonds Cathédrale de Paris ont été répartis conformément à la volonté des donateurs, qu'il s'agisse de contributions du grand public ou de grands mécènes. Il n'y a pas eu de subvention d'exploitation en 2025.

4.3 Charges d'exploitation

Les **missions sociales – projets engagés** du Fonds Cathédrale de Paris correspondent à :

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

- 25 425 k€ qui ont été versés au Fonds de concours créé par l'État au titre de la souscription nationale);
- 5 847 k€ accordés à l'association *Revoir Notre-Dame de Paris*, au titre du mobilier et des agencements ; les études et conseils associés, les aménagements techniques liés au son, à la lumière et à la vidéo à l'intérieur de la cathédrale, la restauration d'objets, l'accueil des visiteurs, les travaux de l'orgue de chœur ainsi que les cérémonies de réouverture;
- 90 k€ accordés à Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris afin de lui permettre de réaliser sa mission.

Les **charges externes** correspondent aux charges directement imputables au fonctionnement du Fonds Cathédrale de Paris : saisie et enregistrement des dons, édition et envoi des reçus fiscaux, charges liées au site Internet, frais de communication, charges bancaires, frais de commissariat aux comptes, etc. Ces charges sont imputées aux dons reçus pour la restauration ou au Programme Cathédrale en fonction de leur finalité.

Durant l'exercice 2025, il n'y a pas eu de **charges externes – missions sociales**.

Les **charges de personnel** correspondent au temps consacré par l'équipe de la Fondation Notre Dame pour la gestion du Fonds Cathédrale de Paris (et notamment le suivi des relations avec l'Établissement Public et les mécènes ainsi que la comptabilité des dons) ainsi que pour tout ce qui a trait à l'appel public à la générosité (relations avec les donateurs et suivi des reçus fiscaux).

4.4 Produits financiers

Le Fonds Cathédrale de Paris a bénéficié en 2025 de produits financiers liés au placement sur compte sur livret des disponibilités reçues avant reversement. Une répartition des produits financiers a été opérée selon la provenance des fonds (ceux liés à la restauration de la Cathédrale et ceux destinés au Programme Cathédrale).

4.5 Projets soutenus

Chiffres en Euros	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Appel de fonds (Fonds de concours) du Ministère de la Culture	1	25 425 302
Projets du Programme Cathédrale soutenus par décision du Comité exécutif	8	7 247 269
Total des missions sociales	9	31 362 343



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1 Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public et répartis entre la restauration et le Programme Cathédrale au prorata des disponibilités de chacun.

5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires. Il n'y a pas eu de subvention publique en 2025.

5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.1.

5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.5 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2 Emplois

5.2.1 Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires ou lors de la signature d'un avenant à la convention-cadre pour les relations avec l'Établissement Public en charge de la restauration de la Cathédrale.

La Fondation peut avoir néanmoins deux autres types de dépenses pour les missions sociales :

- Des charges externes réglées directement par la fondation abritée :
- Des charges de personnel liées à la réalisation des projets du Programme Cathédrale.

Ces charges se retrouvent dans la sous-rubrique « Actions réalisées directement ». Il n'y en a pas eu en 2025.

5.2.2 Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif du Fonds, approuvées par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

5.2.3 Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres : La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique. Pour le Fonds Cathédrale de Paris, il s'agit des frais directement imputables au fonctionnement du Fonds : charges de personnel pour le temps consacré au fonctionnement du Fonds, les charges du Commissariat aux Comptes ainsi que les charges liées à la mission d'un économiste de la construction.

- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement) ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit de biens immobiliers. Cela ne concerne pas le Fonds Cathédrale de Paris en 2024.
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée. [Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Locaux

Le Fonds Cathédrale de Paris est domicilié au 10, rue du Cloître Notre-Dame - 75004 Paris, au siège de la Fondation Notre Dame.

6.2 Effectifs

Les effectifs du Fonds Cathédrale de Paris sont les suivants :

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre
2024	8	2
2025	5	1,76

5 salariés, dont la Déléguée Générale, une chargée de mécénat, un responsable de la collecte, consacrent une partie de leur temps au bon fonctionnement du Fonds Cathédrale de Paris.

6.3 Contribution des bénévoles

Le Fonds Cathédrale de Paris a également eu recours en 2024, à des bénévoles au siège de la Fondation Notre Dame, soit, en Équivalent Temps Plein, 0,32 ETP.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

- Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.
On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,
- Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,
- Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Année	Total	Total ETP	Valorisation
2024	9	0,19	8 288
2025	8	0,05	5 538

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

Contributions volontaires en nature	2025	2024		2025	2024
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales		9 505	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	5 538	17 793
Réalisées en France		9 505	Bénévolat	5 538	17 793
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds		2 750			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	5 538	5 538			
TOTAL	5 538	17 793	TOTAL	5 538	17 793

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	6 182 574	4 717 642
(-) utilisation	4 260 266	105 420
(+) report	150	1 570 352
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	1 922 458	6 182 574

6.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent spécifiquement pour le Fonds Cathédrale de Paris à 1 560 € TTC.

6.5 Engagements hors bilan

6.5.1 Engagements donnés

Il n'y a pas d'engagement donné.

6.5.2 Engagements reçus

Chiffres en Euros	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements reçus	52 632 592	23 895 607	28 733 985	

Les engagements financiers reçus correspondent aux conventions de mécénat signées avec des grands mécènes (Famille Arnault-LVMH, Artémis, JC Decaux Holding).

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

En fonction du budget prévisionnel des travaux, le montant des 23,89 millions à recevoir en 2026 correspond aux appels de fonds à réaliser auprès des grands mécènes pour abonder le Fonds de concours du Ministère de la Culture dans le cadre de la phase 3 des travaux de restauration de Notre-Dame.

